

Fondation de l'INRS

États financiers au 30 avril 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
Fondation de l'INRS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'INRS (ci-après la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 avril 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec

Le 4 octobre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Fondation de l'INRS

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	459 500	562 180
Dons et attributions	147 577	69 474
Événements et commandites	367	
Autres	8 500	
	<u>615 944</u>	<u>631 654</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	418 739	419 096
Honoraires	27 716	27 524
Représentation, événements, déplacements et formation	9 718	4 950
Assurances	2 571	883
Fournitures, matériel et imprimés	894	4 573
Équipements et frais informatiques	761	132
Télécommunications	186	152
Frais bancaires	169	1 031
Cotisations et abonnements	2 593	1 725
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10 925	8 179
Démarchage et sollicitation	2 444	2 564
Bourses et contributions versées à l'INRS	145 578	54 968
	<u>622 294</u>	<u>525 777</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>(6 350)</u></u>	<u><u>105 877</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

			2023	2022
	Investi en immobilisation	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	27 688	78 189	105 877	
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(10 925)	4 575	(6 350)	105 877
Solde à la fin	16 763	82 764	99 527	105 877

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(6 350)	105 877
Élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10 925	8 179
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(29 475)	(2 131)
Frais payés d'avance	1 820	(5 640)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(2 674)	120 819
Apports reportés	96 300	53 787
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>70 546</u>	<u>280 891</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		
et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(35 867)
Augmentation nette de l'encaisse	<u>70 546</u>	<u>245 024</u>
Encaisse au début	<u>245 024</u>	<u>245 024</u>
Encaisse à la fin	<u><u>315 570</u></u>	<u><u>245 024</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS

Situation financière

au 30 avril 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	315 570	245 024
Débiteurs (note 3)	31 606	2 131
Frais payés d'avance	3 820	5 640
	<u>350 996</u>	<u>252 795</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	11 408	16 589
Immobilisations incorporelles (note 5)	5 355	11 099
	<u>367 759</u>	<u>280 483</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	118 145	120 819
Apports reportés (note 7)	150 087	53 787
	<u>268 232</u>	<u>174 606</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	16 763	27 688
Non affecté	82 764	78 189
	<u>99 527</u>	<u>105 877</u>
	<u>367 759</u>	<u>280 483</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Martine Vanasse

Martine Vanasse (12 oct. 2023 18:48 EDT)

Administratrice

AP Richardson

Administratrice

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation de l'INRS, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), contribue à l'avancement de l'éducation en accélérant le rayonnement et le développement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et des travaux de sa communauté étudiante et scientifique. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promesses d'apports

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des promesses de dons, la Fondation ne comptabilise les promesses d'apports qu'au moment de l'encaissement.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Lorsque la Fondation reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique, si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages sociaux futurs

La Fondation de l'INRS participe au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), un régime interentreprises à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite au personnel participant du réseau de l'Université du Québec. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ce régime de retraite puisque la Fondation de l'INRS ne dispose pas d'information suffisante pour y appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. En conséquence, les cotisations à ce régime sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

3 - DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	706	1 076
Dons et contributions à recevoir	30 900	1 055
	<u>31 606</u>	<u>2 131</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	15 290	5 315	9 975	13 263
Équipement informatique	4 974	3 541	1 433	3 326
	<u>20 264</u>	<u>8 856</u>	<u>11 408</u>	<u>16 589</u>

5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	15 602	10 247	5 355	11 099

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs à payer	5 374	9 550
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	11 816	13 970
Salaires et charges sociales à payer	34 531	43 527
Vacances à payer	66 424	53 772
	<u>118 145</u>	<u>120 819</u>

7 - APPORTS REPORTÉS

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	53 787	
Montant constaté aux résultats	(140 295)	(47 246)
Montant encaissé au cours de l'exercice	236 595	101 033
Solde à la fin	<u>150 087</u>	<u>53 787</u>

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des bourses et des contributions d'un prochain exercice.

8 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours de l'exercice, la Fondation a adhéré, rétroactivement au 1er janvier 2022, à un régime de retraite à prestations définies commun à l'ensemble des établissements de l'Université du Québec, soit le RRUQ. Le nombre de participants pour l'ensemble des établissements est de 9 950, dont trois participants pour la Fondation.

La charge de l'exercice de la Fondation relative aux contributions à ce régime s'élève à 34 790 \$. Au cours de l'exercice précédent, bien que l'inscription de la Fondation au RRUQ n'était pas complétée, la charge de l'exercice relative aux contributions à ce régime s'élevait à 33 615 \$ pour quatre participants.

Puisqu'il s'agit d'un régime interentreprises pour lequel le montant d'obligation attribuable à chaque entité avec droit de participation ne peut être quantifié, il est impossible d'estimer les cotisations éventuellement nécessaires à la capitalisation de la quote-part de la Fondation des prestations acquises mais non capitalisées aux termes du régime à prestations définies. Par conséquent, la Fondation n'est pas en mesure de comptabiliser ce régime comme un régime à prestations définies et le comptabilise plutôt comme un régime à cotisations définies.

Les informations concernant le régime présentées dans les états financiers audités joints au rapport annuel le plus récent du RRUQ font état d'un surplus de 275 195 000 \$ au 31 décembre 2022. Le rapport annuel publié par le comité de retraite peut être consulté au www.rruq.ca.

Fondation de l'INRS

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 30 avril 2023

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu de ses administrateurs des apports totalisant 10 343 \$ (10 465 \$ en 2022). Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

De plus, l'INRS détient un intérêt économique dans la Fondation. L'INRS lui fournit les locaux nécessaires à ses activités administratives et assume certaines prestations de services, notamment en matière de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles, dont les frais sont pris en charge en partie par l'INRS.

10 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les dons et contributions à recevoir, étant donné que le manquement de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses passifs financiers comptabilisés au bilan.


EF-F 2023-04-30 Fondation de l'INRS

Rapport d'audit final

2023-10-13

Créé le :	2023-10-12
De :	Veronique Gillet (veronique.gillet@inrs.ca)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAfAleLam4170e9QTjvfAHJV4IL0kLYgJ0

Historique « EF-F 2023-04-30 Fondation de l'INRS »

-  Document créé par Veronique Gillet (veronique.gillet@inrs.ca)
2023-10-12 - 12:28:55 GMT
-  Document envoyé par courrier électronique à mvanasse@investpsp.ca pour signature
2023-10-12 - 12:30:27 GMT
-  Courrier électronique consulté par mvanasse@investpsp.ca
2023-10-12 - 12:30:56 GMT
-  Le signataire mvanasse@investpsp.ca a saisi ce nom lors de la signature en tant que Martine Vanasse
2023-10-12 - 22:48:44 GMT
-  Document signé électroniquement par Martine Vanasse (mvanasse@investpsp.ca)
Date de signature : 2023-10-12 - 22:48:46 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Document envoyé par courrier électronique à Anne-Pascale Richardson (annepascale@aquaaction.org) pour signature
2023-10-12 - 22:48:48 GMT
-  Courrier électronique consulté par Anne-Pascale Richardson (annepascale@aquaaction.org)
2023-10-13 - 13:34:23 GMT
-  Document signé électroniquement par Anne-Pascale Richardson (annepascale@aquaaction.org)
Date de signature : 2023-10-13 - 13:34:41 GMT - Source de l'heure : serveur
-  Accord terminé
2023-10-13 - 13:34:41 GMT